



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BOUAFLE  
SEANCE DU 10 OCTOBRE 2023

Envoyé en préfecture le 11/10/2023

Reçu en préfecture le 11/10/2023

Publié le

ID : 078-217800903-20231010-202335-DE



L'an deux mil vingt trois, le 10 octobre à vingt heures trente trois minutes, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Sabine OLIVIER, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 17

**Etaient présents :** Mme Sabine OLIVIER, Maire

M. Pierre-Jacques MAISONNAVE, Mme Nadine FROMAGEOT, Mme Léna JEGOU-GERGAUD, M. Yann HERVIEU Adjoint au Maire

M. Jean-Louis HAMEAU, Mme Isabelle DELIGNERE, M. Théo WESOLOWSKI, M. Alan BOUREL, Mme Emmanuelle RAYSSAC, Mme Dominique DORE, M. Dominique TRANCHANT, M. Denis WIECZOREK, Conseillers municipaux

**Absents excusés :** M. Patrick PERROTTET, Mme Eloïse BOUTFESSI

**Absents excusés ayant donné procuration :**

Mme Anne-Lyse EVEN par procuration à Madame DELIGNERE Isabelle

Mme Malaury GHIONE par procuration à Madame OLIVIER Sabine

Mme Armelle LOUIS par procuration à Madame FROMAGEOT Nadine

M. Franck LALLAU par procuration à Madame DORE Dominique

**Secrétaire de séance :** Mme Nadine FROMAGEOT

**DELIBERATION N° 35-2023 : TARIF DE LOCATION DE LA SALLE DU SOUS-SOL A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024**

**Rapporteur :** Mme FROMAGEOT Nadine

Mme FROMAGEOT, 2<sup>ème</sup> adjointe, rappelle au Conseil Municipal que la commune a fait d'important travaux dans la salle du sous-sol, que cette salle est louée aux particuliers et que les tarifs pour la location n'ont pas été augmenté depuis 2009,

Vu l'avis favorable de la commission finances réunie le 05 octobre 2023.

Au vu de ces éléments il est demandé au Conseil Municipal de réviser le prix de la location de la salle du sous-sol, il est proposé d'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 les tarifs suivants :

LOCATAIRE	TARIF APPLIQUE AU 1 <sup>er</sup> JANVIER 2024		
	Journée du samedi	Journée du dimanche	WEEK-END
Particuliers habitant la commune	250€	250€	500€
Particuliers habitant hors commune	350€	350€	700€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- Valide la proposition des tarifs de location de la salle du sous-sol qui sera appliqué à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour les intra-muros et extra-muros.

**DIT que la présente délibération sera adressée :**

- à Monsieur le préfet
- à la Trésorerie des Mureaux

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture des Yvelines au titre du contrôle de légalité le :

Et publiée le :

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOURS MOIS ET AN DESIGNES CI-DESSUS  
Pour Extrait Conforme au registre des délibérations.**

Le Maire  
Sabine OLIVIER



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département des Yvelines  
Arrondissement de Mantes-la-  
Jolie  
Mairie de **BOUAFLE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

de l'étude adopté le 19 décembre 2006

- Photocopie A3 et A4 noir et blanc : **0,20€**
- Droit de place commerçants (le mètre linéaire) : **1,00€**
- *Location de la salle polyvalente*
  - Samedi après-midi : **270 €**
  - Samedi et dimanche : **420 €**
  - Dimanche : **270 €**
- *Sous-sol du groupe scolaire*
  - Samedi après-midi : **210,00€**
  - Samedi et dimanche : **420,00€**
  - Dimanche : **210,00€**
  - Exposant : **420,00 €**
- *Loyers des logements école élémentaire*
  - F4 : **591.38 €**
  - F2 : **450.67 €**
- *Concessions funéraires*
  - Trentenaire 2m<sup>2</sup> : **210,00€**
  - Cinquantenaire 2m<sup>2</sup> : **405,00€**
  - Case columbarium : **660,00€**

DIT que ces tarifs entrent en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2009

DIT que la présente délibération sera adressée :  
- à Monsieur le Sous Préfet de Mantes-la-Jolie  
- à Madame la Trésorière Principale des Mureaux

Pour extrait conforme au registre des  
délibérations.



Le Maire  
Philippe SIMON

